Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260605-2026060503-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 19 heures 30,

Le Conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric MARTIN, Maire.**

Date de convocation : 29/05/2026

PRESENTS	F. MARTIN, S. AUBRY, J. LIBEAU, A. BRIEUC, T. LUCO, L. ADVIS GAETE, M. AUBRY (arrivée à 20h25), E. BLIN, R. DECOUT, P. LEGAY, I. MAZERY, N. MONVOISIN, F. NOURRY
ABSENTS EXCUSES	M. AUBRY (jusqu'à 20h25), A. BILY, S. FOULON,
ABSENTS	/
PROCURATION	M. AUBRY à F. NOURRY (jusqu'à 20h25), A. BILY à S. AUBRY, S. FOULON à F. MARTIN

Nombre de conseillers	Points 1 et 2	Points 3 et 4
En exercice	15	15
Présents	12	13
Votants	15	15

Mme AUBRY Sophie a été élue secrétaire de séance.

3 ■ Voirie – Aménagement de l'impasse de La Chesnais
Validation du devis

Monsieur Tony LUCO, adjoint à la voirie, rappelle au conseil municipal que la commune a fait l'acquisition en 2018 et 2019 de plusieurs parcelles pour créer l'impasse de la Chesnais.
La création de cette impasse avait pour objectif de faciliter la vente de plusieurs fonds de parcelles pour permettre la construction de nouvelles habitations.

Ce travail rentre dans la logique du Zéro Artificialisation Nette inscrit dans la loi Climat et Résilience de 2021.

Aujourd'hui, quatre maisons ont été construites et un fond de jardin a été vendu.

Il convient donc maintenant de réaliser les études pour l'aménagement définitif de l'impasse.
Pour se faire, Monsieur Tony LUCO, adjoint à la voirie, s'est rapproché du cabinet 2LM qui accompagne la commune dans le cadre d'aménagement urbain.

Le cabinet a proposé un devis de 9 600 € HT pour réaliser cette étude allant des relevés topographiques jusqu'au suivi du chantier.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260605-2026060503-DE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de valider le devis proposé par 2LM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par:

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
15	**0**	0

- de valider le devis proposé par 2LM

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN